

Bulletin local d'information syndicale

Blanquer-vous ! Ça va saigner...

Autonomie des établissements
Tri social
Augmentation du temps de travail
Antipédagogie
Recrutements locaux
Numérisation
Individualisation



Annualisation
Renforcement des hiérarchies
Territorialisation
Orientations précoces
Salaires au mérite

NI BANQUIER NI BLANQUER

Leur projet pour l'école est
néolibéral et réactionnaire

Ne laissons pas faire !

éducation
Sud
Solidaires

Un projet d'école de droite et de droite

Un nouveau ministre à droite toute

La nomination de JM Blanquer, comme celle des autres ministres, confirme s'il en était besoin l'orientation 100% à droite du nouveau gouvernement. JM Blanquer est celui qui a fait appliquer la politique éducative de Sarkozy. Toutes les propositions du programme éducatif de Macron sont reprises de ses ouvrages.

Un projet d'école néolibéral

JM Blanquer va encore plus loin dans la volonté de renforcer les pouvoirs des chef-fe-s d'établissement et les hiérarchies, y compris dans le 1er degré. Cela va de pair avec l'autonomie des établissements, c'est-à-dire en fait celle des chef-fe-s d'établissement. Ils/elles auraient une large liberté

pour affecter la dotation horaire entre les disciplines et recruter localement des enseignant-e-s. La mise en concurrence des établissements deviendrait institutionnelle. Les lycées professionnels seraient confiés aux régions et adaptés aux « besoins économiques territoriaux ».

Un projet d'école réactionnaire

Le retour aux fondamentaux (français et mathématiques) s'inscrit dans une vision réactionnaire de l'école. L'orientation précoce des élèves serait organisée notamment via le retour de l'apprentissage avant 16 ans et des évaluations nationales de la grande section à la 3e, numérisées et annuelles. Les

trois voies des lycées seraient soumises à l'objectif d'insertion professionnelle. Le bac serait remis en cause, il ne garantirait plus le droit à l'université.

Ne laissons pas faire ! / *En accroissant la territorialisation et l'autonomie, en produisant une école réduite au « lire-écrire-compter » pour les pauvres et en multipliant les processus de sélection, l'école d'Emmanuel Macron poursuit l'adaptation du service public d'éducation aux besoins du patronat.*

Droit du Travail

Mort programmée sur ordonnances ? / La casse du code du travail subit un coup d'accélération avec l'arrivée au pouvoir de Macron. Trois textes déclinant cette vision libérale devraient passer par voie d'ordonnances avant la fin de l'été.

Généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes / Revenir par accord d'entreprise sur un accord de branche deviendra possible sur les salaires, les conditions de travail...

Plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif / C'est l'assurance multirisque des patron-ne-s, qui sauront exactement combien leur coûtera le fait de se débarrasser de tel ou telle salarié-e.

Une délégation unique du personnel généralisée / Défense

des salarié-e-s, négociations pour leurs droits et leurs conditions de travail : tout cela en fera les frais !

Ne laissons pas faire ! / *Retrait de la loi travail, partage du temps de travail, revalorisation des accords de branches, extension des droits des salarié-e-s, défense des services publics...*



SUD Éducation
vit grâce aux cotisations des adhérents et à l'énergie des militants.
[Nous rejoindre...](#)
[Nous contacter...](#)

1) 12 élèves par classe ?

12
élèves par
classe...

**INFO OU
INTOX ?**

Les annonces sur l'éducation prioritaire ne doivent pas faire illusion. Telle qu'elle est prévue, la limitation à 12 du nombre d'élèves en CP et CE1 des écoles REP et REP+ se ferait pour l'essentiel via des redéploiements de postes. On peut s'inquiéter des conditions de sa mise en œuvre et de ses conséquences sur des dispositifs existants, les personnels et les élèves.

Face aux bruits qui circulent, il faut d'abord rappeler que la mesure des 12 élèves par classe concernerait **uniquement les CP et CE1 des REP et REP+**.

Le gouvernement chiffre à 12000 les postes nécessaires pour la mettre en œuvre et son programme est clair : cela se fera pour l'essentiel par des **redéploiements** et non par des créations de postes. Pour commencer cette opération, il veut notamment ré-affecter en urgence pour la rentrée de septembre 2017 une partie des remplaçant-e-s et les 5000 enseignant-e-s du dispositif « plus de maîtres que de classes » (PDMQDC). Il y a déjà un début de mobilisation contre ce processus qui reviendrait à détruire ce dispositif.¹ Il vient pourtant à peine d'être étendu et le ministère devait en publier une évaluation l'an prochain.

En prétendant déplacer d'office les PDMQDC pendant l'été, **ces annonces bafouent les droits des personnels** en matière d'affectation. Elles remettent également en cause les répartitions des postes prévues dans les cartes scolaires et leur contrôle par les instances représentatives des personnels.

On peut également douter de la réalité de la mise en œuvre de cette mesure et de sa pérennité compte tenu des **très faibles créations de postes** prévues par ce gouvernement pour l'ensemble de l'éducation nationale, soit 4000 à 5000 sur 5 ans !

Cette mesure à moyens quasi constants aura un **impact sur les effectifs des autres classes** que le CP et le CE1 en éducation prioritaire et de toutes les classes des écoles hors éducation prioritaire. Si l'administration conserve comme seuils ou comme repères d'ouverture les moyennes des effectifs de classe par école, les effectifs des autres classes peuvent exploser.

Le gouvernement balaie le **problème des locaux** (qui ne sont tout simplement le plus souvent pas disponibles pour une telle mesure) en disant qu'il pourra y avoir deux classes dans une même salle... et qu'il va en parler avec les mairies !

Il parle parfois de **dédoublement** (ce qui dans la langue scolaire veut dire que cela se ferait sur une partie seulement des horaires). C'est sans doute cela qui sera mis en œuvre. Avec l'orientation réactionnaire du président et du ministre voulant, comme dans tout projet de droite qui se respecte, centrer le primaire sur le « lire-écrire-compter », on aura vraisemblablement, en CP et CE1 des REP et REP+, des cours de français et mathématiques en groupe réduit et le « reste » des enseignements en grand groupe.

Les confusions diverses introduites avec la réforme des rythmes ont préparé le terrain à une **prise en charge de ce qui relève d'enseignements par des personnels non enseignants** (moins chers et plus précaires). Macron a déjà annoncé dans son programme le recrutement de personnels en service civique, notamment en maternelle pour l'apprentissage du langage.

Enfin, il n'y a **aucune garantie sur le périmètre des REP et REP+** et il est probable que la mesure ne sera tenue qu'au prix d'un resserrement significatif de celui-ci pour des raisons budgétaires et d'une suppression des formations REP+ faute de remplaçant-e-s. Il y a d'ailleurs une série d'études qui ont préparé le terrain à cela : concentrer des moyens sur un tout petit nombre d'écoles et d'établissements.

Tout laisse donc penser que la mise en œuvre du « 12 élèves par classe » sera en réalité réduite à une partie des horaires d'un faible nombre de classes de quelques écoles qui serviront de vitrine. Cela sera sans doute très utile pour la communication gouvernementale mais pas du tout pour la transformation égalitaire et émancipatrice de l'école. Le service public d'éducation a besoin d'autre chose que d'effets d'annonce et d'écrans de fumée.

SUD éducation revendique :

- ▶ *la baisse générale des effectifs par classe, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives*
- ▶ *le maintien de toutes les écoles dans les dispositifs de l'éducation prioritaire, avec des seuils d'effectifs réduits pour toutes*
- ▶ *plus de professeur-e-s des écoles que de classes dans toutes les écoles, la réduction du temps de service des PE : 18 heures d'enseignement et 6 heures de concertation et de travail en équipe, la différenciation entre le temps de travail des PE devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves.*

Fédération SUD Éducation

2) Nouvelle circulaire « Missions du service social en faveur des élèves » c'est non !



Diminution des moyens

Dégradation des conditions de travail des assistant-e-s de service social

Des dispositions inacceptables !

Le ministère a publié le 22 mars, au pas de charge et avant même que la consultation des organisations syndicales ne soit terminée, une circulaire « Missions du service social en faveur des élèves » qui annule et remplace la circulaire de 1991. Cette circulaire contient des dispositions inacceptables au regard des moyens existants déjà largement insuffisants.

Il n'est pas question, dans cette nouvelle circulaire, du service social en faveur des étudiant-e-s, qui ne

dispose donc d'aucun cadre légal.

Extension du champ d'intervention du service social

La circulaire étend le champ d'intervention du service social en faveur des élèves aux écoles élémentaires en Rep + sans création de postes nouveaux, ce qui constitue un alourdissement de la charge de travail conséquent, une détérioration des conditions de travail ; et cela alors que les moyens humains ne sont pas à la hauteur de ce qui avait été annoncé.

Aucun moyens supplémentaires

Les services seront réorganisés en fonction de cette nouvelle disposition : « En fonction des priorités nationales et académiques et des moyens alloués, les recteurs d'académie pourront progressivement procéder à une réorganisation des services visant à ce que les personnels sociaux de l'éducation nationale exercent leurs missions dans les écoles situées dans les réseaux d'éducation prioritaire qui rencontrent les plus importantes difficultés sociales (Rep+), prioritairement en cycle 3, sous forme de conseil social ou d'intervention sociale. »

Cette nouveauté a été mise en place de manière expérimentale dans certaines académies depuis la rentrée 2015 et n'a fait l'objet d'aucune véritable évaluation.

Cette latitude laissée aux recteurs/trices dans l'application de la circulaire « en fonction des moyens alloués » ainsi que la détermination des « priorités » créent une double inégalité d'accès au service social de l'éducation nationale, au détriment des élèves et de la notion même de service public.

Soucieux de la défense du service public, de la qualité du service social offert aux élèves et aux étudiant-e-s ainsi que des conditions de travail des personnels,

SUD éducation dénonce cette circulaire qui alourdit la charge de travail, demande une véritable négociation sur l'organisation du service social et réclame la création d'un nombre de postes à la hauteur des besoins et des ambitions.

SUD éducation revendique le reclassement des assistantes et assistants de service social de l'éducation nationale en catégorie A de la fonction publique.

Communiqué de la fédération SUD Éducation du 23 mai 2017

RESF 04

Des enfants sont menacés d'expulsion dans votre école, votre classe parfois.

Vous vous demandez comment vous pouvez vous impliquer pour que ces enfants puissent continuer leur chemin d'enfant.

Certains d'entre vous ont déjà interpellé les associations pour se renseigner.

Le réseau éducation sans frontières (RESF) vous propose une rencontre qui permettra de faire un état des lieux.

A partir de là, **nous essaierons d'imaginer ensemble des actions adaptées.**

Nous vous proposons de nous retrouver :

Sur Digne :

Permanences : 1^{er} et 3^e jeudi du mois à 17h15 – 18h15, salle 208 (local de Solidaires 04) - bourse du travail - 42 boulevard Victor Hugo

Réunions : 1^{er} jeudi du mois - 18 h 20 à 20 h - 6 rue Chrysostome

Sur Manosque :

Permanences : 2^e lundi du mois à 14h – 16h, maison des associations, boulevard du temps perdu, (salle Saint-Raymond (derrière l'école St Charles) pendant les vacances scolaires Zone B)

